

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 29/08/2024 - 12228 - 1996 B 00961 - 409 242 336 - OB RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 27 juin,
A 15h20,

La société OB SUCCURSALES, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège est sis 4, rue Nikola Tesla - RENNES (35000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 821 985 876 ;

Associée unique de la Société ;

Représentée par Monsieur Thierry MARQUER, Gérant non associé de la Société, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Après lecture :

- du rapport de gestion du Gérant,

Souhaite prendre les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 132 133.94 euros en solde du compte « report à nouveau » pour la somme de 40 749.51 euros. Le reste, soit 91 384.43 euros, est affecté au compte « autres réserves ».

Le solde du compte « autres réserves » sera de 110 200.53 euros suite à cette répartition.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 144 584.53 euros.

L'Associé unique constate qu'en raison de cette affectation, les capitaux propres sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une

M

OB RENNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 380 euros
Siège social : 4, rue Nikola Tesla - 35000 RENNES
409 242 336 RCS RENNES

inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés de Rennes relative à la régularisation de la situation.

L'Associée unique constate qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Thierry MARQUER au titre de ses fonctions de Gérant, et décide qu'il n'en percevra aucune, et ce, jusqu'à toute décision ultérieure contraire.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Thierry MARQUER

En qualité de Gérant non associé

Pour la société OB SUCCURSALES

Monsieur Thierry MARQUER

Gérant de la société GROUPE MARQUER,

Elle-même présidente de la société O.B.A.,

Elle-même Présidente de la société OB SUCCURSALES

OB RENNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 380 euros
Siège social : 4, rue Nikola Tesla - 35000 RENNES
409 242 336 RCS RENNES

ANNEXE 1 :

Conventions intervenues au cours de l'exercice de la Société et de l'article L.223-19 du Code de commerce

Conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre O.B.A et la Société.

O .B.A et la Société ont conclu une convention d'intégration fiscale avec prise d'effet au 1er janvier 2020, intégrant les sociétés suivantes : ENCP, OB AURAY, OB BREST, OB DIJON NORD, OB LA FLECHE, OB LAMBALLE, OB MONTLOUIS, OB RENNES LA POSTE, OB RENNES, OB SAINT JACQUES, OB SAINT MEEN, OB SANTE RENNES, OB RESEAUX, OB SANTE VERN, OB SANTE, OB SUCCURSALES OB TOURS CENTRE, OB TOURS NORD, OB DOLE.

Poursuite d'une convention de prestations de service entre la société OB SUCCURSALES et la Société :

La Société a conclu avec la société OB SUCCURSALES le 1er janvier 2018 un contrat de prestations de service.

Le montant des prestations facturées à la Société s'est élevé à 155 116 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Conclusion d'une convention de trésorerie entre la société OB SUCCURSALES et la Société :

Aucune avance de trésorerie en cours au 31 décembre 2023 avec OB Succursales